

Les Sables-d'Olonne. À la chasse aux panneaux publicitaires illégaux



Lors de leurs actions, les bénévoles collent des bandeaux « panneau illégal » sur les affichages concernés. | APP Vendée

Publié le 23/06/2018 à 11h57

L'Association pour la protection du paysage (APP) fait retirer tous les affichages publicitaires illégaux présents sur le bord des routes du littoral vendéen.

Faire disparaître les panneaux publicitaires des bords de route vendéens, c'est la mission que s'est donnée l'Association pour la protection du paysage (APP) Vendée, bien décidée à éliminer tous les affichages illégaux.

Ces derniers mois, ses bénévoles ont travaillé sur quatre axes principaux : Les Sables-Montaigu, Les Sables-Challans, Les Sables-Noirmoutier et Les Sables-L'Aiguillon-sur-Mer. « **Nous avons relevé entre 50 et 100 affichages illégaux par axe, et près de 200 entre Les Sables et Noirmoutier** », affirme Daniel Rémignon, président de l'association.

Que dit la loi ?

Le Code de l'environnement distingue trois types d'affichages : les enseignes qui figurent sur un commerce, la publicité, et les préenseignes, souvent des panneaux situés à quelques kilomètres d'une agglomération indiquant la proximité d'un restaurant, d'un centre commercial...

Depuis la loi Grenelle 2, entrée en vigueur le 13 juillet 2015, qui modifie le Code de l'environnement, ces trois types d'affichages sont interdits hors agglomération.

Les Sables, plutôt bon élève

Aux Sables-d'Olonne, les affichages sont régis par un règlement local de publicité (RLP), plus contraignant que la loi nationale. Les dispositifs publicitaires, par exemple, ne peuvent dépasser les cinq mètres de hauteur, contre six mètres dans la loi. Avec ce RLP, la ville des Sables fait figure de bon élève.

Mais l'association se félicite surtout des résultats obtenus aux abords de Brétignolles-sur-Mer et Saint-Gilles-Croix-de-Vie : « **Il y avait des kilomètres entiers d'accès à ces villes qui étaient envahis par des préenseignes, et puis maintenant plus rien. Vous ne voyez que de la verdure !** »